

BePMA

Ronsevaaldreef 142
B-9320 Erembodegem – Aalst
E-mail: info@bepma.be

Gestion antiparasitaire : en période de Corona

La gestion antiparasitaire joue un rôle crucial dans la sécurité alimentaire et la santé de chaque être humain. Il est extrêmement important que ces services continuent à soutenir les entreprises et les organisations dans leurs processus vitaux et leurs groupes professionnels cruciaux. En outre, un environnement de travail et un espace public sûrs et sains sont également importants. Un équilibre doit être trouvé entre l'importance de la lutte contre les parasites et le risque de propagation du virus par le personnel de service.

La BEPMA demande ce qui suit :

Aux sociétés de gestion antiparasitaires

- o Mettre les capacités disponibles à disposition en priorité pour soutenir les industries et les organisations ayant des processus vitaux et des groupes professionnels cruciaux (par exemple l'industrie alimentaire, le secteur des transports, les entreprises pharmaceutiques, ...).
- o Limiter les visites aux lieux de service et aux visites strictement nécessaires.
- o Veiller au strict respect du règlement SPF Santé publique afin d'éviter la diffusion par les employés.

Clients

- o Dans le cadre de processus vitaux et de groupes professionnels cruciaux : consultation avec votre professionnels antiparasitaires sur la poursuite de la lutte antiparasitaire, visant à la poursuite en toute sécurité de vos processus et activités.
- o Autres entreprises et organisations : fournissez un environnement de travail sain et sûr à votre personnel, consultez votre service de gestion antiparasitaire.
- o Les organisations gouvernementales : fournir un environnement de travail et un espace public sains et sûrs, en consultation ou non avec votre contrôleur de parasites.

Écoles et refuges

S'occuper des enfants des employés dans la gestion de lutte antiparasitaire ; ils remplissent "une fonction indispensable pour soutenir des groupes professionnels essentiels".

Risques liés aux animaux nuisibles

Les parasites constituent un risque pour la santé publique et animale et la sécurité alimentaire. La lutte contre les parasites revêt donc une grande importance à l'heure actuelle. Il convient d'examiner attentivement les activités nécessaires pour protéger la société contre ces risques. N.B. à ce jour, il n'y a pas de preuve que les parasites puissent propager le coronavirus ; le rôle des animaux est toujours à l'étude.

BePMA

Ronsevaaldreef 142
B-9320 Erembodegem – Aalst
E-mail: info@bepma.be

Processus vitaux et professions critiques

Il est très important que les entreprises et les organisations dont les processus sont vitaux et les groupes professionnels cruciaux puissent continuer à fonctionner. La lutte contre les parasites remplit une fonction indispensable dans les cas suivants, entre autres : les soins (tels que les hôpitaux et les centres d'hébergement et de soins), la chaîne alimentaire (des fermes aux supermarchés), l'approvisionnement en énergie, les centres de données, l'approvisionnement en eau potable et la production et la transformation de produits chimiques, mais aussi les processus gouvernementaux nécessaires. Il est donc important de poursuivre la lutte contre les parasites dans ces entreprises et organisations (et dans leur environnement immédiat). Les entreprises de lutte contre les parasites sont priées d'utiliser les capacités disponibles principalement à cette fin.

Autres entreprises et organisations

Les employeurs en général sont tenus de garantir un environnement de travail sain et sûr. La santé et la sécurité doivent également être garanties dans l'espace public. Une évaluation minutieuse doit donc être faite par entreprise ou organisation pour déterminer s'il est nécessaire de poursuivre la lutte contre les parasites. Cela nécessite également une consultation entre le contrôleur des nuisibles et le client. Cela s'applique également à la lutte contre les nuisibles dans les espaces publics, dont les autorités régionales sont responsables.

Mesures visant à prévenir la propagation

Le personnel des services de lutte antiparasitaire entre en contact avec différentes personnes dans de nombreux endroits différents. C'est pourquoi, en premier lieu, il faut déterminer en consultation avec le client si une visite sur place est indispensable. Si c'est le cas, il faut s'accorder sur le moment et la fréquence de la visite. Ce faisant, il convient de trouver un équilibre entre l'importance d'une lutte efficace contre les parasites, d'une part, et le risque de propagation du virus, d'autre part. L'importance d'autres obligations, telles que le planning de visites et l'obligation de moyens, sont moins importants dans ce cas, et des dérogations (motivées) à cette obligation peuvent être appropriées. En outre, le personnel de service suit strictement les recommandations du SPF Santé publique afin de minimiser les risques de propagation du virus. Cela signifie, entre autres, que le personnel du service gardera une distance appropriée.



BePMA

Ronsevaaldreef 142
B-9320 Erembodegem – Aalst
E-mail: info@bepma.be

Garde d'enfants pour les parents travaillant dans la lutte antiparasitaire

Il est important que les enfants du personnel travaillant dans la lutte contre les parasites soient pris en charge. C'est bien sûr la responsabilité première des parents et ils doivent faire tout le nécessaire possible pour trouver une solution. Si cela n'est pas réalisable dans la pratique, un appel sera lancé aux écoles et aux lieux de soins pour qu'ils accueillent les enfants du personnel de lutte contre les parasites car ils remplissent une fonction indispensable au nom de l'entreprise.

Pour plus de questions ou remarques, vous pouvez contacter la BePMA via info@bepma.be